

Termes de Référence

Points focaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les migrations

CONTEXTE

Le 4 mars 2011 une rencontre au plus haut niveau du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a eu lieu, organisée par la Croix-Rouge italienne avec la FICR et le CICR, pour discuter de la crise en Afrique du nord et de ses conséquences liées à l'augmentation des flux de migrations vers l'Europe.

En vue du suivi de ce meeting, un an plus tard, le 22 et 23 mars 2012, les représentants de Sociétés Nationales de l'Italie, de Malte, de la Tunisie, de la Libye, d'Egypte ainsi que le CCM, le CICR, la FIRC et le réseau PERCO (Platform for European Red Cross Cooperation on Refugees, Asylum Seekers and Migrants) se sont rencontrés à Rome pour discuter de la manière dont les Sociétés Nationales peuvent gérer les flux migratoires et de comment renforcer la réponse humanitaire du Mouvement dans le domaine des migrations.

La FICR de la Zone Mena et les Sociétés Nationales de l'Algérie, de la France, de la Grèce, du Maroc et de la Turquie étaient également invités mais dans l'impossibilité d'y assister. L'après midi du 22, les représentants des Organisations Internationales pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Caritas Italie et Save the Children étaient également présents.

La rencontre a mis en exergue le besoin d'une coordination régulière et d'informations partagées au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour lutter contre les conséquences humanitaires des migrations. Afin de parvenir à cet objectif, les Sociétés Nationales de la Méditerranée ont été invitées à nommer des **points focaux** pour cette plateforme qui agiront comme relais pour toutes les questions liées aux migrations.

CADRE D'ACTION

Travailler avec et pour les migrants vulnérables est l'une des traditions de longue date du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En 2007, la 16^{ème} Assemblée Générale de la FICR demanda au Conseil de Direction de créer un groupe de référence sur les Migrations afin d'organiser un leadership et une orientation, et de développer une politique de la Fédération sur les migrations. La politique de la FICR sur les migrations a été approuvée par la 17^{ème} Assemblée Générale en 2009. L'approche du mouvement sur le thème des migrations est strictement humanitaire et orientée sur les besoins, les vulnérabilités et les potentiels des migrants, quelque soit leur statut légal, type ou catégorie.

La 30^{ème} Conférence Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a de nouveau souligné ses préoccupations humanitaires liées aux migrations: sa déclaration « ensemble pour l'humanité » reconnaît le rôle des Sociétés Nationales à fournir une aide humanitaire aux migrants vulnérables indépendamment de leur situation légale.

Enfin, la résolution numéro 3 de la 31^{ème} Conférence Internationale, non seulement a insisté sur le rôle des Sociétés Nationales à protéger les migrants vulnérables et à plaider en leur faveur, mais aussi à reconnaître l'importance de promouvoir leur insertion sociale.

Cette résolution vise à une meilleure coopération à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement, elle : « ...encourage les États et les composantes du Mouvement, conformément aux Principes fondamentaux et aux Statuts du Mouvement, à continuer de collaborer et à établir des partenariats qui reconnaissent le rôle du Mouvement dans l'action auprès des migrants et qui pourraient inclure des acteurs compétents des organisations internationales (telles que l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), des organisations non gouvernementales et le secteur privé... »

CHAMP D'APPLICATION

Chaque Société Nationale de la Région Méditerranée nommera parmi ses membres une personne qui sera le représentant en tant que point focal pour la plateforme de rencontre au plus haut niveau du Mouvement. Cette personne désignée ne sera pas forcément spécialiste dans le domaine des migrations, mais devra répondre et faciliter les informations ainsi que les contacts nécessaires, en fonction des scénarios et besoins qui pourraient surgir au niveau local et régional.

L'objectif général de sélectionner un point focal est d'établir un réseau de contacts entre les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge de la Méditerranée sur les migrations afin de faciliter les flux d'informations et ainsi contribuer au fonctionnement du réseau Méditerranée.

De plus, le réseau va ainsi contribuer à promouvoir et à transmettre les meilleures pratiques de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine des migrations et des échanges au niveau Méditerranéen.

DEVOIRS, RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DES POINTS FOCaux

- 1) Etre conscient des problèmes de migrations dans leur propre contexte national
- 2) Etre capable de donner, si nécessaire, les contacts spécifiques-dans leurs Sociétés Nationales – du personnel et /ou volontaires qui ont des connaissances et expériences spécifiques dans les domaines d'actions mentionnés plus haut
- 3) Echanger des informations avec les autres agents de liaison (focal points).
- 4) Divulguer les informations importantes au sein de sa Société Nationale ainsi que les meilleures pratiques avec le CCM qui se chargera de les compiler dans une base de données et les rendra accessibles à toutes les parties intéressées

RESULTATS ATTENDUS

Le résultat global qui est attendu grâce à la désignation de points focaux, est une meilleure et constante coordination au sein des Sociétés Nationales des CR et CR dans la région Méditerranée et un partage d'informations effectif concernant les problèmes de migrations, en incluant les programmes et services de Rétablissement des Liens Familiaux (RFL).

Centre pour la Coopération en Méditerranée
Barcelone, le 30 Juin 2012